

Questions orales

M. Broadbent: Pourquoi le premier ministre s'est-il abstenu dans ce cas-là?

M. Clark (Yellowhead): Voilà que le chef du Nouveau parti démocratique vient au secours de son critique des affaires extérieures.

Notre gouvernement est d'avis que, notre position ayant été clairement exposée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures . . .

Mme Jewett: Avez-vous parlé au président?

M. Clark (Yellowhead): . . . il n'est pas nécessaire que le premier ministre la répète.

Je voudrais faire valoir aussi qu'il est dans notre intérêt—et dans l'intérêt de tous les députés, je l'espère—de favoriser la stabilité en Amérique centrale et aussi d'atténuer quelque peu les problèmes fondamentaux qui affligent la région, notamment la faim et la pauvreté. Nous n'y réussissons que si notre gouvernement et les autres sont disposés à annoncer clairement et fermement leur position et aussi à résister à la tentation de favoriser des débats houleux à la Chambre des communes ou ailleurs.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION

LES JEUX OLYMPIQUES DE CALGARY—LA NOMINATION D'UN AVOCAT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. La semaine dernière, c'étaient les beaux-frères des ministres qui profitaient du népotisme des conservateurs et cette semaine, ce sont leurs frères. Ma question concerne le contrat conclu entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et son frère, Peter, et plus précisément la nomination de ce dernier en Alberta.

Comme le gouvernement a affecté 300 millions de dollars à ce contrat, vraiment très lucratif pour l'avocat en question, et dont la responsabilité politique incombe au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre peut-il nous dire s'il a envisagé la possibilité d'un conflit d'intérêts avec M. Peter Clark, son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le premier ministre avant l'octroi de ce contrat?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme d'habitude, les députés montent en épingle la moindre vétille. Cela ne leur réussit pas beaucoup.

M. Blackburn (Brant): Je n'ai pas saisi le dernier mot.

M. Crosbie: Cherchez-le dans le dictionnaire!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: M. Peter Clark est avocat et avoué à Calgary. Je l'ai nommé parce que je savais qu'il possédait les capacités, les connaissances juridiques et le doigté voulus pour bien s'acquitter de ce travail.

Il a été nommé comme d'autres personnes qui ont été chargées de s'occuper des Jeux olympiques de Calgary. Je dirais que le salaire qu'il a accepté est tout à fait raisonnable et même légèrement inférieur à celui que touchait son prédécesseur.

Cette histoire ne tient pas debout et il est vraiment déplacé de chercher à embarrasser le secrétaire d'État aux Affaires extérieures simplement parce qu'un membre de sa famille exerce sa profession comme il le fait . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Boudria: Cette nomination mériterait le prix du piston de la semaine.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. En juillet 1984, le premier ministre a déclaré:

Ce qui s'est passé est totalement inacceptable, selon moi, dans une société démocratique. Nous allons réformer cet instrument de la vie nationale.

Le ministre croit-il que cette déclaration attribuée à son chef tient toujours et, dans l'affirmative, que va-t-il faire pour mettre un terme à l'abus de pouvoir flagrant dont le gouvernement se rend coupable?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, on a fait le vide dans les rangs des députés libéraux pour nommer ces derniers à la magistrature, au Sénat ou à l'Office des grains de provenance, en juin dernier. Le député pourrait largement contribuer à remédier à la situation dont il se plaint s'il produisait la lettre que son chef dit avoir reçue de son prédécesseur. S'il pouvait produire cette lettre, un vent d'émancipation commencerait à souffler sur le parti libéral. Pourquoi ne s'en prend-il pas à son propre chef?